

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

7 décembre 2021

Date d'affichage :

17 décembre 2021

L'AN deux mille vingt et un, le **13 décembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 7 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

Mme ACKNIN, M. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, Mme CHAMPEL, MM. DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LAURENT, LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Pierre CHASSAING, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Lionel DUTRIAUX

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DECEMBRE 2021**

QUESTION N° 17

OBJET : Boulevard Desaix - Cession d'un immeuble communal : parcelle CD n°133

RAPPORTEUR : Anne VEYLAND

Question étudiée par la Commission n° 2 « Aménagement et Embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 30 novembre 2021 et la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 2 décembre 2021.

La Commune de Riom est propriétaire d'un immeuble situé boulevard Desaix (parcelle cadastrée CD n°133 de 75 m²).

Les locaux d'une surface développée de 130 m² environ sur 3 niveaux étaient utilisés pour deux logements : 1 studio au RDC (chambre, pièce de vie et salle d'eau), et 1 F4 regroupant 1^{er} et 2^{ème} étage, + cave.

Ce bien ne présente pas d'intérêt à être conservé dans le patrimoine communal.

Cet immeuble a été estimé à 130 000 € par le service des Domaines, avec marge de négociation possible de 15% et pour une surface estimée (par erreur) à 150 m².

Suite à la mise en vente du bien, la Commune a reçu cinq candidatures pour le rachat de cet immeuble.

Après analyse des projets d'acquisition, il est proposé d'accepter l'offre d'un montant de 115 000 € formulée par Monsieur et Madame MARTINS. Le projet porté par l'acquéreur est la réhabilitation de cet immeuble en 3 logements locatifs. Le bien est vendu en l'état.

Il est donc proposé de céder cet immeuble à Monsieur et Madame MARTINS au prix de 115 000 €. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **autoriser la vente de l'immeuble situé Boulevard Desaix (parcelle CD n°133) à Monsieur et Madame MARTINS, au prix de 115 000 €, selon les modalités définies par la présente délibération,**
- **désigner Maître Tissandier pour rédiger l'acte de vente,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 13 décembre 2021

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL